



**Alphonse de LAMARTINE,
« A Némésis » (1830)**

Après la révolution de juillet 1830, Lamartine s'engage en politique en se présentant aux élections législatives de 1831. Il répond ici au journal Némésis qui l'accuse de salir dans la politique le nom de « poète ». Mais Lamartine explique ici qu'un citoyen ne peut « chanter » lorsque la cité brûle : il lui faut s'engager.

[...]

**Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle,
S'il n'a l'âme et la lyre et les yeux de Néron,
Pendant que l'incendie en fleuve ardent circule
Des temples aux palais, du Cirque au Panthéon !
Honte à qui peut chanter pendant que chaque femme
Sur le front de ses fils voit la mort ondoyer,
Que chaque citoyen regarde si la flamme
Dévore déjà son foyer !**